

CONCOURS DE DESSIN INTERGENERATIONNEL

« Un logo pour le Ski sur Aiguilles de Pins »

Du patou⁽¹⁾ au cyberskieur, toutes les stations de ski ont leur emblème. Quel sera celui de la piste de ski sur aiguilles de pins d'Arcachon ? Entre patrimoine et modernité, nous lançons un grand concours de dessin intergénérationnel, à partir du 5 mars jusqu'au 29 avril 2012.

Vous avez entre 6 et 14 ans ou plus de 60 ans, devenez acteur de ce grand projet en donnant ses nouvelles couleurs à la piste de ski sur aiguilles de pins d'Arcachon...

Les gagnants auront droit à un baptême de ski sur aiguilles de pins et un support avec le logo. Jeu sans obligation d'achat, modalités sur site Internet...

Règlement

Article 1 : Objet du concours

L'Association les Amis de la Piste de Ski sur Aiguilles de Pins organise un concours de dessin ouvert à l'ensemble des enfants de 6 à 14 ans et au plus de 60 ans.

Ce concours est gratuit.

Objectif : Création d'un logo

Article 2 : Thème du concours

Les dessins proposés devront traiter du thème suivant : Le Ski sur Aiguilles de Pins.

Article 3 : Modalités de participation

Adresser la fiche d'inscription ci-jointe à l'Association les Amis de la Piste de Ski sur Aiguilles de Pins, 1 avenue de la mer, Villa Itxas Mendi 33120 Arcachon.

Chaque dessin devra être un travail original, présenté sur support papier.

Chaque projet devra être construit sur un format A4.

Toutes les techniques seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, etc....

Chaque participant pourra présenter un seul dessin.

Article 4 : Envoi du dessin

La date limite d'envoi du dessin est le 29 Avril 2012 (cachet de la poste faisant foi).

Chaque dessin devra impérativement comporter au verso, écrit de façon lisible :

- Le nom, le prénom
- La date de naissance
- La commune
- Une adresse e-mail (si possible).

Les candidats feront parvenir leur dessin et la fiche d'inscription correctement remplie à l'adresse suivante :

Association les Amis de la Piste de Ski sur Aiguilles de Pins,
1 avenue de la mer, Villa Itxas Mendi 33120 Arcachon.

Tél. : 06.37.43.71.14 - e-mail : ski.aiguilles.de.pin@free.fr

Web : www.skiaiguillesdepins.com

Article 5 : La Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 6 : Sélection et résultats du concours

Un jury composé de sportifs, d'artistes et de représentants de l'équipe organisatrice, se réunira en mai 2012 afin de sélectionner les lauréats.

Le jury sélectionnera 1 dessin qui leur semble être les meilleurs, pour chacune des deux catégories d'âge suivantes :

- les « 6 à 14 ans »
- les « plus de 60 ans »

En cas d'ex-æquo pour chaque catégorie, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le concours s'achèvera par une exposition des dessins de tous les participants sur le site historique de la piste de ski.

Les résultats seront annoncés officiellement le 10 mai 2012. Ils seront communiqués par courrier adressé aux gagnants ainsi que sur le site web de l'association : www.skiaguillesdepins.com

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés

Article 7 : Les prix

Les gagnants verront leur dessins utilisé comme visuel pour l'entête du courrier et divers supports de l'association.

Article 8 : Dépôt légal

Le règlement est visible sur le site :

Association les Amis de la Piste de Ski sur Aiguilles de Pins,

1 avenue de la mer, Villa Itxas Mendi 33120 Arcachon.

Tél. : 06.37.43.71.14 - e-mail : ski.aiguilles.de.pin@free.fr

Web : www.skiaguillesdepins.com

Article 9 : Droits d'auteur et droits d'image

Les dessins réalisés par les gagnants ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. Les parents des enfants participant au concours renoncent à des droits financiers sur les recettes et autorise toute publication. Sans cette autorisation, le participant sera écarté du concours.

Association les Amis de la Piste de Ski sur Aiguilles de Pins, s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, l' Association les Amis de la Piste de Ski sur Aiguilles de Pins pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour. La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

Article 10 : Divers

Aucun dessin ne sera retourné à son auteur. Les participants autorisent en cas de sélection en tant que lauréats, la représentation gratuite de leurs oeuvres dans le cadre de ce concours. Les gagnants ne pourront considérer leurs lots comme définitivement acquis qu'après un courrier officiel de l'Association les Amis de la Piste de Ski sur Aiguilles de Pins.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

L' Association les Amis de la Piste de Ski sur Aiguilles de Pins organisatrice de ce concours ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit où force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée.

Association les Amis de la Piste de Ski sur Aiguilles de Pins,

1 avenue de la mer, Villa Itxas Mendi 33120 Arcachon.

Tél. : 06.37.43.71.14 - e-mail : ski.aiguilles.de.pin@free.fr

Web : www.skiaguillesdepins.com

CONCOURS DESSINS 2012

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :..... Prénom :.....

Date de naissance :.....

Adresse :.....

Code Postal :.....

Téléphone :.....

E mail :.....

Texte de présentation personnelle (facultatif) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je déclare posséder les droits des images confiées à l'organisateur du concours, avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

Pour mon enfant,, j'autorise toute publication.

Fait à..... Le.....

Signature (représentant légal)

(1) : le patou est le chien de berger des Pyrénées